



**Procès-verbal**  
**Comité de Direction Ligue Féminine de Handball**  
**Dimanche 25 mai 2014 à Gentilly**

**Membres :**

Représentants FFHB : Nodjialem MYARO, *Présidente de la LFH (également titulaire du pouvoir de Michel GROPP)* ; Alain PORTES, *Sélectionneur France A Féminines*

Représentants des clubs : Bertrand ROUX, *HBC Nîmes (également titulaire du pouvoir de Jeanne-Marie DE TORRES)* ; Jean-Marie SIFRE, *Issy-Paris Hand* ; Thierry WEIZMAN, *Metz HB* ;

Représentant des entraîneurs : Thierry VINCENT ;

Représentant des médecins : Gérard JUIN

Représentant des joueuses : Franck LECLERC (*suppléant d'Amélie GOUDJO*)

**Invités présents :**

Représentants FFHB : Eric BARADAT, *responsable du PES féminin* ;

Représentant de l'arbitrage : Laurent REVERET (*en partie*)

Salariées LFH : Aurélie REMY, *Chargée de mission LFH* ;

Salariée FFHB : Cécile MANTEL, *Responsable service juridique* ;

**Membres excusés :**

Amélie GOUDJO ; Philippe BANA, *DTN* ; Jeanne-Marie DE TORRES ; Michel GROPP ;

**Invités excusés :**

Karine SAVINA, *Représentante des clubs D2F sous statut VAP* ; Olivier GEBELIN ; *Secrétaire de l'UPCD1F* ; Jean-Pierre FEUILLAN, *Vice-président de la FFHB en charge du marketing* ; Aurélie PILET, *Responsable de la LFH*.

**Le quorum étant atteint, le comité de Direction peut valablement délibérer.**

**La séance est ouverte à 10h30 au siège de la FFHB (Gentilly)**

En préambule, Thierry WEIZMAN interroge Franck LECLERC sur le positionnement de l'AJPB dans le paysage des partenaires sociaux et sur le nombre de joueuses professionnelles adhérentes de l'association. Franck LECLERC précise que l'AJPB est une association de joueurs et joueuses professionnels de handball, affiliée au syndicat FNASS, représentatif dans la branche du sport et signataire de la CCNS.

A ce jour, 15 joueuses évoluant dans les clubs de LFH sont adhérentes de l'AJPB.

Par ailleurs, compte tenu de la présence attendue de Laurent REVERET aux finales de coupe de France à Carpentier, Nodjialem MYARO propose de débiter la réunion par le point relatif à l'arbitrage.

## **I/ Point arbitrage (2<sup>ème</sup> délégué et suivi des échanges entraîneurs-arbitres)**

Laurent REVERET exprime sa satisfaction quant à la démarche mise en œuvre autour de Sébastien GARDILLOU visant à instaurer un échange régulier entre le représentant des entraîneurs de LFH et celui des arbitres du groupe Elite. Il indique néanmoins que les arbitres doivent encore mieux s'organiser pour préparer davantage ces temps d'échange.

Concernant les réflexions autour des missions du délégué, l'approche finalement retenue par la CCA et la LNH vise à :

- étendre les prérogatives du délégué technique sur le modèle de ce qui existe à l'international (pouvoir sur les bancs, possibilité d'arrêter le temps de jeu, rôle simultané d'observateur des arbitres),
- instituer un nouveau « référent club LNH », dont les tâches tourneront autour des relations commerciales et médias le jour des matches.

Ce nouveau dispositif sera mis en œuvre dès 2014-15 en LNH, et le cas échéant transposé en LFH en 2015-16 puis en ProD2 en 2016-17.

La CCA travaille actuellement à la composition du nouveau corps de délégués techniques, l'idée étant d'ouvrir le corps actuel à environ 35 personnes.

Par ailleurs, la réflexion de la CCA porte aussi sur le caractère régionalisé ou non des désignations des futurs délégués et l'impact sur le coût supporté par les clubs (indemnités + remboursement du transport aux frais réels).

## **II/ Approbation du PV du comité de direction du 11 avril 2014**

Le procès-verbal du comité de direction du 11 avril 2014 est adopté à l'unanimité avec la précision suivante :

*« L'UPCD1F s'engage à recenser la position des Présidents de clubs de LFH sur ce sujet, Jean-Marie SIFRE et Bertrand ROUX confirmant en séance leur accord **de principe** avec la proposition fédérale. »*

A cet égard, Nodjialem MYARO regrette que seuls deux présidents de clubs (Besançon et Toulon St Cyr) aient répondu à la demande formulée lors du dernier comité de direction concernant le recours au CDI de joueuse professionnelle.

Jean-Marie SIFRE exprime le souhait que soit débattue plus largement la question des modes de rupture d'un CDD de joueuse, compte tenu de la situation à laquelle vient d'être confronté le club d'Issy Paris Hand avec la procédure de « *prise d'acte de rupture aux torts de l'employeur* » mise en œuvre par Claudine MENDY.

## **III/ Nuit du Hand 2014**

Aurélie REMY rappelle quelques éléments sur cette édition 2014 qui se déroulera aux Folies Bergère le soir même. Près de 350 convives sont attendus, dont environ 130 pour la LFH. Comme déjà évoqué auparavant, la commercialisation de cette nuit du handball 2014 a été particulièrement difficile.

En effet, les recettes initialement budgétées (23 000€ dans le budget prévisionnel validé à l'assemblée générale du 23 février 2014 à Metz), ne seront pas atteintes (seulement 10K€ de recettes estimées). Cela est dû à plusieurs éléments : une commercialisation tardive, un désintérêt des clubs à s'engager (4 clubs LFH sur 10 seulement ont acheté des places). Le format de la soirée a également changé (cocktail dînatoire au lieu de repas assis), ce qui a diminué le prix de la prestation vendue.

Eric BARADAT interroge sur les objectifs réels et le retour sur investissement généré par la Nuit du Handball.

Jean-Marie SIFRE indique que cet évènement est un outil de communication et de marketing pour la LFH. Les retombées sont difficilement quantifiables, malgré une revue de presse réalisée post évènement chaque année.

En tout état de cause, il est indispensable d'établir un bilan complet et détaillé de ces 3 éditions.

#### **IV/ Attribution de l'organisation finalités CDL 2015 (après avis BD fédéral)**

Nodjialem MYARO rappelle que la candidature de la Ligue d'Auvergne de handball, la seule reçue par la LFH et pour laquelle le Bureau directeur fédéral a émis un avis très favorable, s'articule autour des éléments principaux suivants :

- Un site de compétition unique à la Maison des sports de Clermont-Ferrand (5 000 places),
- Un choix d'inscrire l'organisation des finalités dans le projet territorial de la Ligue pour 2012-16,
- Un pré budget prévisionnel de 255K€.

Eric BARADAT confirme qu'à l'occasion de sa visite du pôle Espoir féminin de Clermont-Ferrand, les représentants des collectivités territoriales ont insisté sur leur volonté d'accompagner un projet sur le haut niveau féminin.

Le comité de direction décide à l'unanimité de déléguer l'organisation des finalités de la Coupe de la Ligue féminine 2014-2015 (du 19 au 22 février 2015) à la ligue régionale d'Auvergne de handball présidée par Mme Martine BOUSSUGE.

#### **V/ Règlements 2014-15 : propositions de modifications**

##### · Marketing et communication

Les modifications présentées sont issues des travaux conduits avec le groupe de travail « marketing ».

Elles sont adoptées à l'unanimité et complétées en séance de modifications portant sur :

- La responsabilité de la LFH à l'égard des photos qu'elle exploite sur ses supports (art 1.4),
- L'information des clubs au 15/6 quant à l'exclusivité réservée ou non sur la manche du maillot de match des joueuses (art 2.2).

##### · Médical

Les propositions de modifications font suite aux réflexions de la commission médicale LFH qui avaient été présentées lors de l'assemblée générale de la LFH à Metz en février.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité avec une précision concernant l'obligation de produire les comptes rendus d'examens médicaux dans l'hypothèse où les attestations des cardiologues ne pourraient pas être fournies.

##### · Particulier LFH

Les modifications sont adoptées à l'unanimité et complétées d'une demande de modification concernant l'attribution des places en coupes d'Europe C2, C3 et C4 lorsque la France dispose de 5 places en Coupes d'Europe dont 1 en Ligue des champions.

[Nota : après consultation de ses pairs, le représentant des entraîneurs a validé la proposition de modification suivante à l'article 11.2 en vue de sa présentation à l'assemblée générale LFH :

« Si le vainqueur de la Coupe de France et/ou de la Coupe de la Ligue et/ou le 1<sup>er</sup> de la phase régulière est déjà qualifié dans une coupe d'Europe de plus haut rang, alors la ou les places restant à attribuer dans les

*autres coupes d'Europe seront octroyées en fonction du classement du Championnat de France (après les play-offs) et dans l'ordre des différentes coupes d'Europe : d'abord C2, puis C3 et enfin C4. »]*

- Coupe de la Ligue féminine

La modification, visant à permettre une organisation des finalités (1/4, 1/2 et finale) par une Ligue ou un Comité sans club de LFH sur son territoire, est approuvée à l'unanimité.

Toutes les modifications seront présentées, pour adoption définitive, à l'assemblée générale du 21 juin 2014.

## **VI/ Point CNCG (procédures en cours + calendrier fin de saison)**

Nodjialem MYARO rappelle l'état des procédures en cours devant les commissions de contrôle et de gestion tel que publié dans les derniers bulletins Handinfos :

- la CNCG a d'ores et déjà confirmé le respect des deux premières exigences du cahier des charges 2014-15 pour 7 clubs sportivement qualifiés en LFH (Fleury Loiret HB, Havre AC HB, Metz HB, Nantes Loire Atlantique HB, Toulon Saint Cyr Var HB, Union Mios Biganos Begles HB, HBC Nimes),
- 2 clubs sont en attente de la décision CNCG (OGC Nice Cote d'Azur HB, Cercle Dijon Bourgogne),
- 1 club avait été renvoyé devant la commission contentieuse (Issy Paris Hand).

En outre, à la demande des représentants des présidents de clubs, il est convenu que la CNCG diffusera, pour chaque club, les matrices de synthèses des bilans arrêtés au 31/12/2013 aux présidents de clubs.

## **VII/ Communication – médias : bilan diffusions TV 2013-14**

Le bilan des diffusions de la saison 2013-14 a répondu aux objectifs d'exposition fixés en début de saison puisque tous les clubs de LFH ont été diffusés au moins une fois sur Sport+.

Seuls Nice et l'Union Mios Biganos-Bègles n'auront pas été diffusés à domicile, compte tenu des difficultés liées à leur salle.

S'agissant de l'enveloppe budgétaire de 20K€ spécialement réservée pour l'habillage TV des play-offs 2014 Nodjialem MYARO précise que, avant le début des finales, celle-ci n'est consommée qu'à hauteur de 8,4K€ (soit 42% du budget prévisionnel sur cette ligne). Dans ces conditions, il est décidé d'équiper les deux clubs finalistes (Metz et Issy Paris) de LED complémentaires pour chaque finale, afin de présenter un produit LFH identique. Le devis correspondant (location / transport) est évalué à environ 7,5K€.

## **VIII/ Questions diverses**

- Marketing : point à jour sur la prospection

Aurélie REMY confirme que l'agence UNITED PLAYERS est activement engagée dans la démarche de prospection vers les objectifs fixés par la LFH. Des premiers RDV se tiennent et un retour vers les instances de la LFH sera réalisé dès les premières avancées concrètes.

- Week-end bilan de la saison: objectif, contenu ?

Le week-end bilan de la saison se déroulera à Nice les samedi 21 et dimanche 22 juin, à la suite de l'assemblée générale du 21 juin. Ce sera l'occasion d'échanger entre les différents acteurs de la LFH sur les sujets prioritaires des saisons à venir.

· Séminaire des chargés de communication : quelles attentes des clubs quant au contenu ?

Aurélie REMY précise que le regroupement sera plutôt organisé au début de la saison 2014-15 afin de se laisser le temps adéquat d'une préparation permettant de coller aux attentes des clubs sur le contenu. A cet égard, l'UPCD1F est invité à transmettre les sujets sur lesquels les clubs souhaitent voir axé prioritairement le séminaire.

· Définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 juin

L'ordre du jour portera traditionnellement sur l'ensemble des sujets de fin de saison (règlements 2014-15, bilans communication médias, point budgétaire, etc.).

· Coupes d'Europe 2014-15

Cécile MANTEL rappelle l'état des places attribuées en coupe d'Europe avant la finale du championnat :

C1	_	Ligue des Champions	Metz	Issy Paris
C2	_	Coupe des Coupes	Fleury	Fleury
C3	_	Coupe EHF	Issy Paris	Metz
C4	_	1 <sup>ère</sup> place en Challenge Cup	Havre	
C4	_	2 <sup>ème</sup> place en Challenge Cup	Mios Bègles	

Par ailleurs, elle confirme le dispositif de candidature pour une place additionnelle en Ligue des champions mis en place par l'EHF et précise le calendrier des différentes échéances à venir :

- 2 juin 2014 : envoi à l'EHF par la FFHB des classements officiels 2013-14, du club qualifié en Ligue des Champions et des éventuelles déclarations de candidature pour une place additionnelle en Ligue des Champions,
- 11 juin : envoi à l'EHF du dossier d'engagement en Ligue des Champions pour le club champion de France et le(s) club(s) candidat(s) pour une place additionnelle,
- 19 juin : inscription des clubs par la FFHB dans les autres coupes d'Europe,
- 21 juin : décision EHF concernant les demandes de places additionnelles en Ligue des Champions,
- 7 juillet : envoi à l'EHF des dossiers d'engagement des clubs dans les autres coupes d'Europe,
- 22 juillet : tirages au sort par l'EHF des premiers tours et tournois de qualification.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.**



**Nodjialem MYARO**  
**Présidente de la LFH**